

OUTIL D'AIDE À LA VENTE

**TRAITEMENT
DES REFUS/REPRIS
DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾**

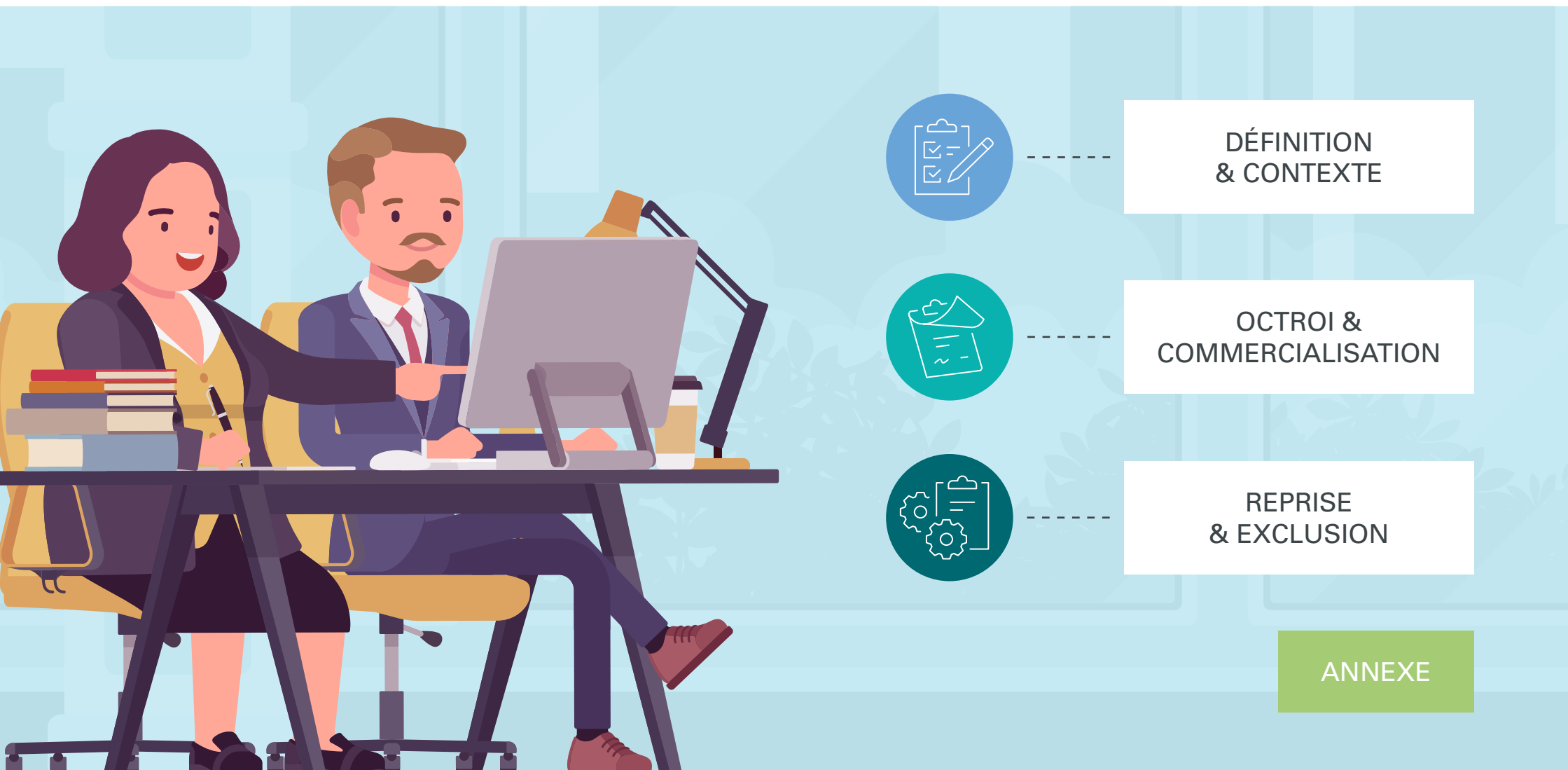
(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

OUTIL D'AIDE À LA VENTE

TRAITEMENT DES REFUS/REPRIS DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾



SOMMAIRE



(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

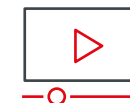


DÉFINITION & CONTEXTE

LA DEMANDE DE REPRISE DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾

- Le Crédit Renouvelable⁽¹⁾ est souscrit par un client directement en agence auprès de son conseiller bancaire.

Voir la vidéo



IMPORTANT

Le dossier du client doit être mis à jour **AVANT** de faire un octroi de Crédit Renouvelable⁽¹⁾. Le conseiller bancaire doit mettre à jour ou compléter les informations suivantes :

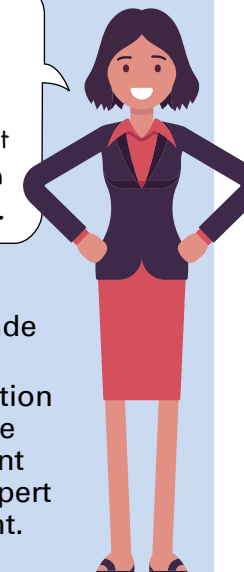
- la situation financière du client ;
- les données personnelles du client (CSP, date d'entrée dans la vie active, type de contrat de travail...).

DANS LE CAS D'UN REFUS D'OCTROI DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾ DÉJÀ ÉTABLI UNE 1^{ÈRE} FOIS :

À M+3 du 1^{er} refus

Le conseiller bancaire Caisse d'Épargne peut proposer à son client une nouvelle souscription de Crédit Renouvelable⁽¹⁾.

Si la nouvelle demande fait apparaître un changement de situation notable, pouvant faire évoluer favorablement l'avis du Système Expert de BPCE Financement.



On parle du traitement des refus/repris, dès lors que le dossier de souscription du Crédit Renouvelable⁽¹⁾ d'un client reçoit un **AVIS « À ÉTUDIER »** de la part du Système Expert BPCE Financement.

- Il doit alors faire l'objet d'une étude plus approfondie de la part de l'agence Octroi CRC BPCE Financement⁽²⁾ qui évaluera la demande et les pièces justificatives (sauf si le client se retrouve dans l'un des cas d'exclusion suivants : [VOIR LES CAS D'EXCLUSION](#))



(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) France Métropolitaine. Les CRC BPCE Financement de La Réunion, Mayotte et les Antilles prennent également en charge les demandes de reprise.



DÉFINITION & CONTEXTE



OCTROI & COMMERCIALISATION



REPRISE & EXCLUSION

ANNEXE



OCTROI & COMMERCIALISATION

QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OCTROI D'UN CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾ ?

- **Si le client ne respecte pas les critères ci-dessous,** l'agence Octroi CRC BPCE Financement⁽²⁾ demandera davantage d'informations afin d'étudier la demande de reprise.

Personne majeur
de plus de 18 ans

Non fichée
au FCC ou FICP

Dont la CSP
n'est pas une CSP
à risque (chômeur,
étudiant, métier des
arts et spectacles,
artisan/commerçant
depuis moins
de 2 ans).

Ayant une note
Bâle 2 de 1 à 7

Résident
en France

Revenu minimum
de 960 €/mois et
par emprunteur
(1 280 € pour ceux
exerçant une activité
professionnelle de
commerçant ou
d'artisan depuis
plus de deux ans).

BON À SAVOIR

Dans le cadre d'une souscription Crédit Renouvelable⁽¹⁾, le montant du découvert n'est pas un critère d'éligibilité d'octroi. Un client n'ayant pas de découvert autorisé peut être éligible à un Crédit Renouvelable⁽¹⁾ suite à l'analyse de ses informations clients.



NOUVEAUTÉ

Grâce à l'affichage de l'éligibilité depuis votre poste de travail MyWay, vous saurez au moment du choix de la carte, si votre client est éligible à un Crédit Renouvelable⁽¹⁾



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

⁽¹⁾ Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

⁽²⁾ France Métropolitaine. Les CRC BPCE Financement de La Réunion, Mayotte et les Antilles prennent également en charge les demandes de reprise.



La demande de reprise doit se faire **uniquement via l'outil Izivente**



LE PARCOURS DE VENTE

Le conseiller bancaire propose le **Crédit Renouvelable⁽¹⁾** au client.

Il reçoit par la suite l'avis *via* le **Système Expert BPCE Financement** quant au dossier du client.



AVIS FAVORABLE

Le conseiller bancaire valide le dossier directement dans son outil de vente Izivente.

- 1 Il effectue la mise en force du dossier.
- 2 Au terme du délai de rétractation choisi (8 ou 14 jours)⁽²⁾, le client pourra bénéficier de son Crédit Renouvelable⁽¹⁾.



AVIS « À ÉTUDIER »

Si le dossier du client reçoit un AVIS « À ÉTUDIER » par le Système Expert BPCE Financement, cela ne signifie pas que la reprise du dossier est impossible.

Le conseiller bancaire n'a pas la délégation pour valider l'acceptation de la demande de Crédit Renouvelable⁽¹⁾ et la mise en force du dossier.

Dans le cadre du processus de traitement des Refus/Repris, il doit envoyer le dossier pour réexamen avec la demande de reprise argumentée au CRC BPCE Financement :

- 1 Le conseiller bancaire procède à la demande de reprise dans l'outil Izivente.

COMMENT ENVOYER LE DOSSIER CLIENT EN REPRISE DANS IZIVENTE ?



- 2 Un mail est automatiquement créé dans l'outil Izivente lors de la demande de reprise. Il contient des éléments informatifs tels que les cas de reprise et la liste des pièces justificatives à fournir. Ces informations permettent d'aider le conseiller bancaire à transmettre une demande de reprise complète.

- 3 Le conseiller clientèle du CRC BPCE Financement réalise l'étude de la demande de reprise.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE EN ANNEXE



- 4 Le dossier du client est validé ou refusé par le conseiller clientèle du CRC BPCE Financement. Un email sera alors envoyé au conseiller bancaire pour l'informer de la décision rendue par le CRC BPCE Financement.

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) Si le client fait une demande de financement lors de la souscription, ces derniers seront versés à l'expiration du délai conformément à la loi.

DÉFINITION & CONTEXTE



OCTROI & COMMERCIALISATION



REPRISE & EXCLUSION

ANNEXE

COMMENT ENVOYER LE DOSSIER CLIENT EN REPRISE DANS IZIVENTE ?

Afin d'envoyer le dossier client en reprise, le conseiller bancaire doit aller jusqu'à l'étape « Finaliser » dans l'outil Izivente :

Il est indispensable de bien cocher « Vérifié » concernant les justificatifs ainsi que « Oui » pour la liasse contractuelle.

■ Ouverture Izicarte

1 Offre 2 Financement 3 Édition 4 Finalisation

CONTROLE

La vérification de la complétude du contrat, de l'assurance et du budget est obligatoire pour finaliser l'engagement !

Nom Prénom	Rôle	Assurance	Taux (%)
MAQUETTE Démo	Emprunteur principal	Option 1 - Décès Invalidité Mal. Chômage	0,477

JUSTIFICATIFS

Copie Pi valide Emprunteur	☒ vérifié	☐ en attente
Justificatif d'adresse	☒ vérifié	☐ en attente
Justif. revenus emprunteur ?	☒ vérifié	☐ en attente

COMPLÉTUDE DU CONTRAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE

Liasse contractuelle datée et signée y compris éléments relatifs à l'assurance ? ☒ Oui ☐ Non Date de signature de l'offre : 16/02/2023

Demande de financement à 8 jours cochée ? ☐ Oui ☒ Non Mode de signature de l'offre : Papier

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Numéro de dossier : FFI732534000

Crédit maximum autorisé (CMA) : 1 000,00 EUR Reste à vivre : 3 348,00 EUR Taux d'endettement : 1,00 %

Montant 1^{er} financement : 1 000,00 EUR Mensualité : 1 74,12 EUR TDA : 9,44 %

Durée : 6 mois Report : 0 mois TAEG : 9,90 %

CHOIX DE LA DÉCISION

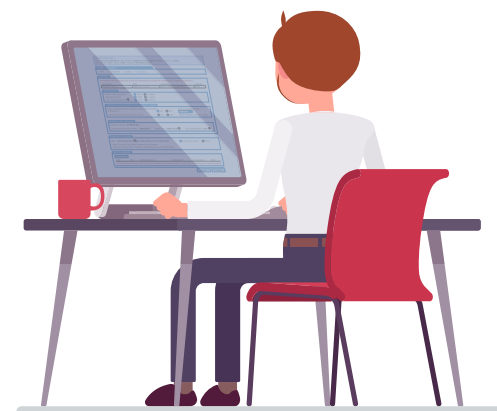
Offre : IZICARTE Promo Écarté : Note d'octroi dégradée 9 - Écarté : Note d'octroi dégradé 9 ☒ Demande de reprise ☐ Refus

NOTE DU DOSSIER

Nouvelle note

Date	Heure	Libellé de la note (*)	Établissement	Code conseiller	Action
(*) Cette zone est réservée exclusivement aux informations relatives au dossier de votre client et doivent avoir un caractère objectif.					

Quitter Finaliser



Le conseiller bancaire doit cliquer sur le bouton « Demande de Reprise ».

et valider cette demande en cliquant sur le bouton « Finaliser ».

RETOUR LECTURE



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE



REPRISE & EXCLUSION



LA REPRISE BPCE FINANCEMENT (1/2)

Il y a 4 possibilités de reprise d'un dossier de Crédit Renouvelable⁽¹⁾ en CRC BPCE Financement :

Possibilité N°1 LE CONTEXTE DE VENTE PARTICULIER

La reprise est possible si votre client est dans l'un des cas suivant :

REPRISE IMMO :

Le client doit avoir un crédit immobilier en cours d'instruction ou débloqué depuis moins de 6 mois et accepté au sein de la Caisse d'Épargne.

Pièces justificatives requises :

- Pour un prêt immobilier en cours d'instruction : copie d'écran de la « Synthèse Personne » avec la ligne du crédit immobilier « accordé » faisant apparaître la date de l'accord du prêt et la mensualité du prêt **et** la notification d'accord de prêt immobilier indiquant la date et la mensualité du prêt, + le justificatif de l'équipement du client.
- Pour un prêt immobilier débloqué depuis moins de 6 mois : l'offre du prêt immobilier daté et signé par le client faisant apparaître la mensualité du prêt **et** Le prêt immobilier ne doit pas faire l'objet d'incident.

REPRISE ÉPARGNE :

Le client doit justifier être détenteur d'une épargne supérieure ou égale à 5 000 € au sein de la Caisse d'Épargne ou d'un autre établissement bancaire.

Pièces justificatives requises :

- Le justificatif d'une épargne contractualisée (assurance-vie, PEL, Livret A...) > 5 000 € au sein de la Caisse d'Épargne (copie d'écran « Synthèse personne ») ; **ou**
- Le justificatif de transfert et le justificatif d'épargne externe avec visibilité du montant de l'épargne (> à 5 000 €).

À NOTER : Un client n'ayant pas de découvert autorisé peut être éligible à un Crédit Renouvelable⁽¹⁾ suite à l'analyse de ses informations clients.



Les cas de reprise « Banca » interviennent seulement lorsque qu'un client a un avis « à étudier » et que le conseiller bancaire souhaite une ré-étude du dossier.

REPRISE BANCA :

Le client doit avoir une autorisation de découvert de minimum 300€ (client depuis + 3 mois) et/ou de minimum 1 000 € (client de - 3 mois)

Pièces justificatives requises :

- **DECOUVERT (300 €)** Client depuis plus de 3 mois (client bancarisé) avec une note Bâle 2 comprise entre 1 et 7 avec un découvert autorisé ≥ 300 € : justificatif de découvert ≥ à 300 € + copie écran de la « Synthèse Personne » détaillée à usage interne avec note Bâle 2 ≤ 7 ;
- **DECOUVERT (1 000 €)** Client depuis moins de 3 mois (entrée en relation) avec une note Bâle 2 comprise entre 1 et 7 avec un découvert autorisé ≥ 1 000 € : justificatif de découvert ≥ à 1000 € + copie écran de la « Synthèse Personne » détaillée à usage interne avec note Bâle 2 ≤ 7.

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE



LA REPRISE BPCE FINANCEMENT (2/2)

Possibilité N°2

LA TRANSFORMATION d'un full crédit à un débit/crédit :

La reprise n'est possible que si :

- le dossier respecte les règles générales d'exclusion, l'emprunteur n'est pas en procédure de surendettement ;
- le crédit à transformer n'a pas fait l'objet d'un réaménagement de créance.

Possibilité N°3

L'HOMONYMIE sur un fichage FICP ou fichage non levé.

Possibilité N°4

LA DEMANDE DE RÉEXAMEN des éléments du client suite à un 1^{er} Refus

- Si une demande (argumentée par le conseiller bancaire Caisse d'Epargne) de Crédit Renouvelable⁽¹⁾ a déjà été refusée dans les six derniers mois.
- Et si la nouvelle demande fait apparaître un changement de situation notable, pouvant faire évoluer favorablement l'avis du Système Expert de BPCE Financement (situation professionnelle stabilisée, revenus en hausse, nouveau régime marital...).



Dans tous les cas, le CMA⁽²⁾ proposé lors de la reprise du dossier client pour la souscription au Crédit Renouvelable⁽¹⁾ est de 1 000 €. Le client pourra par la suite faire une demande d'augmentation de CMA⁽²⁾ s'il souhaite bénéficier d'un disponible de crédit plus élevé.

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) CMA = Crédit Maximum Autorisé. Il s'agit du montant maximum autorisé à l'ouverture du contrat de Crédit Renouvelable. Il dépend du profil et de la situation financière du client.



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

CAS D'USAGE N°1



HÉLÈNE, SALARIÉ

- **Note Bâle 2** : 6
- **Âge** : 52 ans
- **Épargne** : > 5 000 €
- **Découvert** : > 1 000 €

Pièce justificative fournie
par le conseiller bancaire :
l'offre du prêt immobilier daté
et signé par le client faisant
apparaître la mensualité du prêt

= **Crédit immobilier validé
depuis moins de 6 mois.**



L'alerte du système expert
précise une « note Bâle 2
inconnue ou non retenue ».
Après étude du dossier du
client, nous sommes en mesure
de répondre favorablement
à la demande de reprise.
En effet, le justificatif fourni
est suffisant pour octroyer un
Crédit Renouvelable⁽¹⁾ au client
(crédit immobilier débloqué
depuis moins de 6 mois).

ALERTE

« Note Bâle 2 inconnue
ou non retenue »



REPRISE IMMO

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

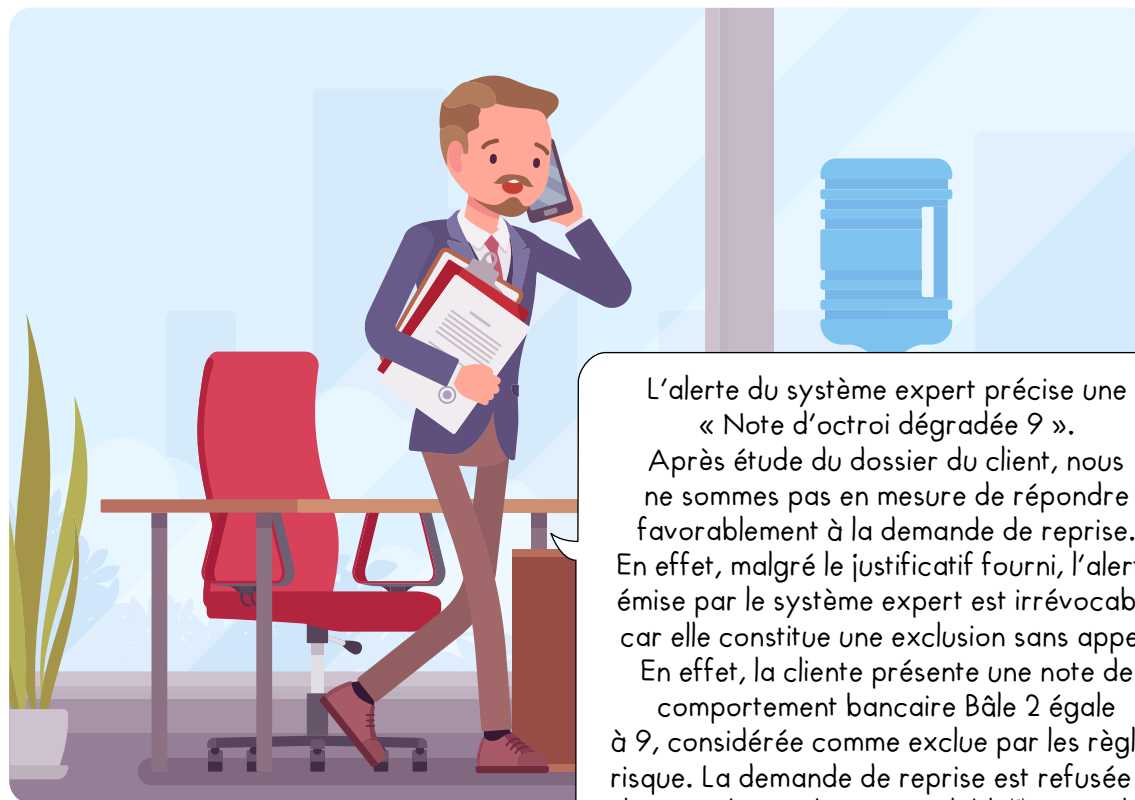
CAS D'USAGE N°2



CLAIRE, JEUNE SALARIÉ

- **Note Bâle 2** : 9
- **Âge** : 25 ans
- **Épargne** : > 5 000 €
- **Découvert** : > 1 000 €

Pièce justificative fournie par le conseiller bancaire : le justificatif d'une épargne contractualisée > à 5 000 € dans votre banque (copie d'écran « Synthèse Personne ») ou bien le justificatif de transfert et le justificatif d'épargne externe avec visibilité du montant de l'épargne (> à 5 000 €).



L'alerte du système expert précise une « Note d'octroi dégradée 9 ».
Après étude du dossier du client, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à la demande de reprise. En effet, malgré le justificatif fourni, l'alerte émise par le système expert est irrévocable car elle constitue une exclusion sans appel. En effet, la cliente présente une note de comportement bancaire Bâle 2 égale à 9, considérée comme exclue par les règles risque. La demande de reprise est refusée et l'octroi du Crédit Renouvelable⁽¹⁾ est exclu.

ALERTE

« Note d'octroi dégradée à 9 »



REFUS REPRISE
car « Note d'octroi dégradée 9 »

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.



DÉFINITION
& CONTEXTE



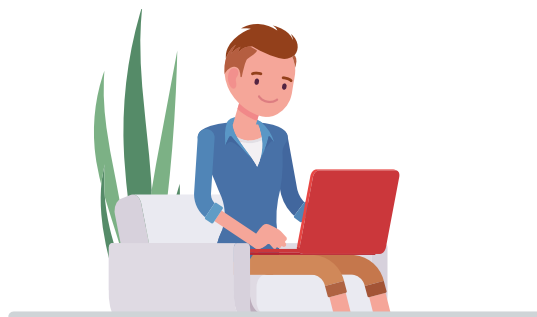
OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

CAS D'USAGE N°3



FABIEN, SALARIÉ

- **Note Bâle 2 :** 7
- **Âge :** 38 ans
- **Épargne :** > 5 000 €
- **Découvert :** > 1 000 €

Pièce justificative fournie
par le conseiller bancaire :

- le justificatif d'une épargne contractualisée > à 5 000 € dans votre banque (copie d'écran « Synthèse Personne ») + le justificatif de transfert et le justificatif d'épargne externe avec visibilité du montant de l'épargne (> à 5 000 €).
- OU le justificatif de découvert $\geq$ à 1000 € + copie écran de la « Synthèse Personne » détaillée à usage interne avec note Bâle 2 $\leq$ 7.



L'alerte du système expert précise une « Note Bâle 2 inconnue ou non retenue ». Après étude du dossier du client, nous sommes en mesure de répondre favorablement à la demande de reprise. En effet, le justificatif fourni est suffisant pour octroyer un Crédit Renouvelable⁽¹⁾ au client (épargne supérieure ou égale à 5 000 € au sein de la Caisse d'Épargne ou d'un autre établissement bancaire OU autorisation de découvert de minimum 1 000 €).

ALERTE

« Note Bâle 2 inconnue
ou non retenue »



**REPRISE ÉPARGNE
ou BANCA**

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

CAS D'USAGE N°4



HENRY, RETRAITÉ

- **Note Bâle 2** : 0
- **Âge** : + de 70 ans
- **Épargne** : > à 5 000 €
- **Découvert** : < 1 000 €

Pièce justificative fournie
par le conseiller bancaire :

- le justificatif d'une épargne contractualisée > à 5 000 € dans votre banque (copie d'écran « Synthèse Personne ») ;
- OU le justificatif de transfert et justificatif d'épargne externe avec visibilité du montant de l'épargne (> à 5 000 €).



L'alerte du système expert précise une « Âge client ». Après étude du dossier du client, nous sommes en mesure de répondre favorablement à la demande de reprise. En effet, le justificatif fourni est suffisant pour octroyer un Crédit Renouvelable⁽¹⁾ au client (épargne supérieure ou égale à 5 000 € au sein de la Caisse d'Épargne ou d'un autre établissement bancaire).

ALERTE

« Âge client »



REPRISE ÉPARGNE

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

DÉFINITION
& CONTEXTEOCTROI &
COMMERCIALISATIONREPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

L'ANALYSE DU DOSSIER

Les éléments d'analyse sur lesquels s'appuie le conseiller de clientèle en CRC pour étudier la recevabilité de la demande de reprise sont :

1 LE MOTIF DE REFUS

Le motif de refus du dossier à l'issue de l'examen par le Système Expert, affiché dans IZIOCTROI ou dans la Fiche de Synthèse du dossier.

2 LES ALERTES

Les alertes du Système Expert.

3 LES CARACTÉRISTIQUES

Les caractéristiques Client, disponibles dans IZIOCTROI ou dans la Fiche de Synthèse du dossier.

4 LES JUSTIFICATIFS

Les justificatifs motivant la reprise (détaillés dans l'email généré automatiquement depuis Izivente)

3 MOTIFS DE REPRISE SONT POSSIBLES

► CONTEXTE DE REPRISE IMMO

Cas de reprise possibles :

Prêt immobilier en cours d'instruction

Justificatif(s) à joindre :

- Copie d'écran de la « Synthèse Personne » avec la ligne du crédit immobilier « accordé » faisant apparaître la date de l'accord du prêt et la mensualité du prêt, ET la notification d'accord de prêt immobilier indiquant la date et la mensualité du prêt + le justificatif de l'équipement du client.

Prêt immobilier débloqué depuis moins de 6 mois

- L'offre du prêt immobilier daté et signé par le client faisant apparaître la mensualité du prêt, ET le prêt immobilier ne doit pas faire l'objet d'incident.

► CONTEXTE DE REPRISE ÉPARGNE

Cas de reprise possible :

Client disposant de minimum 5 000 € d'épargne

Justificatif à joindre :

- Le justificatif d'une épargne contractualisée > à 5 000 € dans votre banque (copie d'écran « Synthèse Personne ») OU le justificatif de transfert et le justificatif d'épargne externe avec visibilité du montant de l'épargne (> à 5 000 €).

► CONTEXTE DE REPRISE BANCA

Cas de reprise possibles :

Découvert (300 €) : client depuis plus de 3 mois (client bancarisé) avec une note Bâle 2 comprise entre 1 et 7 et un découvert autorisé ≥ 300 €.

Justificatif à joindre :

- Justificatif de découvert ≥ à 300 € + copie écran de la « Synthèse Personne » détaillée à usage interne avec note Bâle 2 ≤ 7.

Découvert (1 000 €) : client depuis moins de 3 mois (entrée en relation) avec une note Bâle 2 comprise entre 1 et 7 et un découvert autorisé ≥ 1 000 €.

- Justificatif de découvert ≥ à 1 000 € + copie écran de la « Synthèse Personne » détaillée à usage interne avec note Bâle 2 ≤ 7.

SUITE

RETOUR LECTURE



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

LE CONTEXTE DE REPRISE SELON LE REFUS



MOTIFS OU ALERTES DE REFUS « À ÉTUDIER » :
(RUBRIQUE « CHOIX DE LA DÉCISION » DANS IZIVENTE)



CONTEXTE DE REPRISE :

Note Bâle 2 inconnue ou non retenue
(Client Entrée En Relation)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA (1 000 €)** et note Bâle 2 entre 1 à 7
(uniquement dans le cas où la note Bâle 2 est non retenue).

Note d'octroi dégradée à 8

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA (300 €)** et note Bâle 2 entre 1 à 7.

Note d'octroi dégradée à 9
(Hors Note Bâle 2 9, 10, X)

▶ **IMMO +** bien vérifier la note Bâle 2 du client entre 1 et 7.

Contrat de travail client (CDD et intérim dans le secteur privé)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO**

Contrat de travail client (CDD dans le secteur public)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA** (Reprise BANCA seulement si cumul de CDD ≥ 3 ans).

Âge client

▶ **ÉPARGNE**

Solvabilité mensuelle avant crédit insuffisante

▶ **ÉPARGNE OU IMMO**

Client écarté suite refus < 3 mois

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA +** justifier les changements de situation client dans les 3 derniers mois.

Transfo Full Crédit en Débit Crédit impossible

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA +** Pré-requis : fournir le numéro FFI du premier Crédit Renouvelable qui doit être annulé ou verrouillé.

Employeur résident à l'étranger (le client réside en France et son employeur est situé à l'étranger)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA**

CSP (Étudiant en Contrat d'Alternance)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO +** envoyer bulletin de salaire + note Bâle 2 entre 1 et 7.

CSP (Art et Spectacle/Clergé)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA +** envoyer l'avis d'imposition + note Bâle 2 entre 1 et 7.

CSP (Artisans/Commerçant de plus de 2 ans d'activité)

▶ **ÉPARGNE OU IMMO OU BANCA +** envoyer l'avis d'imposition + note Bâle 2 entre 1 et 7.

SUITE

RETOUR LECTURE



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE



CAS PARTICULIERS (les cas où les contextes ÉPARGNE - IMMO - BANCA ne sont pas nécessaires)



MOTIFS OU ALERTES DE REFUS « À ÉTUDIER » :
(RUBRIQUE « CHOIX DE LA DÉCISION » DANS IZIVENTE)



CONTEXTE DE REPRISE :

Compte Courant déjà utilisé par un CR débit/crédit ▶

Réétude possible dans le cas suivant : Le client a déjà un premier Crédit Renouvelable adossé au compte courant. Il doit être verrouillé et soldé.

Pièce justificative nécessaire : envoyer le numéro FFI du premier Crédit Renouvelable.

Client possède déjà un CR dans le groupe BPCE ▶

Le client possède déjà un Crédit Renouvelable dans le groupe BPCE. Il est verrouillé et soldé.

Pièce justificative nécessaire : envoyer le numéro FFI du premier Crédit Renouvelable si celui-ci est déjà résilié par le client. Si le premier Crédit Renouvelable est encore actif (non résilié), envoyer une copie de la lettre de demande de résiliation du Crédit Renouvelable du client en notifiant le numéro FFI, nom prénom, datée et signée du client.

FICP ou Homonymie FICP ▶

Envoi de la copie de la carte d'identité + copie de l'interrogation FICP du conseiller.

CAS D'EXCLUSIONS À LA REPRISE

MOTIFS/ALERTES DE REFUS AFFICHÉS
DANS IZIVENTE « À ÉTUDIER »

« Client résident à l'étranger » ou « Habitat client » + consulter la fiche synthèse

Revenus inférieurs au minimum requis

Note d'octroi dégradée 9

CSP

Octroi Régén'air moins de 12 mois
ou Impayé Régén'air moins de 12 mois

(Si le client est déjà détenteur d'un prêt Régén'Air depuis moins de 12 mois ou bien a un impayé sur son prêt Régén'Air de moins de 12 mois, alors la demande de financement Prêt Personnel ou Crédit Renouvelable obtiendra un avis « À ÉTUDIER » du Système Expert BPCE Financement (orange))

PRÉCISIONS/DÉFINITIONS

Résident à l'étranger ou résidant dans un habitat nomade (hôtel, boîte postale, domiciliation dans une agence bancaire...) **ou locataire à titre gratuit.**

Il faut disposer d'un revenu minimum de 960 € par emprunteur (ou 1280 € pour ceux exerçant une activité professionnelle de commerçant ou d'artisan depuis plus de deux ans) sinon le dossier ne sera pas repris.

Note de comportement bancaire (Bâle 2) **égale à 9, 10 ou X.**

Chômeurs / étudiants (hors étudiant en contrat d'alternance). **Artisan et Commerçant** < 2 ans d'activité.

Si le client est déjà détenteur d'un prêt Régén'Air (Restructuration de crédit) depuis moins de 12 mois ou bien a un impayé sur son prêt Régén'Air de moins de 12 mois.

Les cas suivants ne peuvent pas être repris sauf si vous disposez d'un argument pouvant faire changer l'avis. Ces cas doivent être étudiés par le CRC Octroi de BPCE Financement.



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

RETOUR LECTURE



DÉFINITION
& CONTEXTE



OCTROI &
COMMERCIALISATION



REPRISE
& EXCLUSION

ANNEXE

OUTIL D'AIDE À LA VENTE TRAITEMENT DES REFUS/REPRIS DU CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB-Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.



BPCE
FINANCEMENT



CAISSE
D'ÉPARGNE